



15 Propositions

pour une France solidaire
dans le monde en 2017



PRENONS
le PARTI
de la
SOLIDARITÉ



PROPOSITION N°8

Atteindre l'équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation d'ici 2022 en publiant une feuille de route dès l'automne 2017 et s'engager à atteindre 1 milliard d'euros de dons pour les financements climat pour les pays en développement.

La multiplication des événements climatiques extrêmes – sécheresses, inondations, ouragans – à des conséquences dramatiques sur les populations vulnérables. Le changement climatique détruit les moyens de subsistance et les cultures, entraînant la hausse des prix des denrées alimentaires et empêchant des millions de personnes de manger à leur faim. Les populations les plus pauvres sont les premières victimes du changement climatique et souvent les plus durement touchées, car elles ne disposent pas des moyens financiers, techniques et humains pour y faire face. Renforcer les mécanismes de résilience et d'adaptation aux catastrophes naturelles pour ces populations est indispensable si l'on veut pérenniser les efforts faits depuis des années en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté. L'Accord de Paris, sans donner de chiffres précis, vise à atteindre l'équilibre entre adaptation et réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation). En 2015, la France, malgré sa responsabilité historique dans le réchauffement climatique, a consacré seulement 19% de ses financements climat à l'adaptation, une part bien insuffisante alors que les populations les plus vulnérables doivent déjà faire face aux impacts du changement climatique. Les besoins en matière d'adaptation continueront d'ailleurs à augmenter si on ne parvient pas à limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C, si possible 1.5°C. Or les contributions actuelles de plus de 190 pays nous mettent sur une trajectoire de +3°C. En outre, comme le reste de l'aide publique au développement, les financements climat français sont trop peu tournés vers les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables. Sur la période 2007-2014, les « pays les moins avancés » ont bénéficié en moyenne de 8,5 % des financements climat. Par ailleurs, en 2015, les dons ont représenté 4 % des financements climat français, soit 133 millions d'euros, et n'ont jamais dépassé 10 % sur la période 2007-2015, bien que l'Accord de Paris pointe l'importance du financement de l'adaptation sous forme de dons pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

➤ Dès l'automne 2017, publier une feuille de route précise quant à l'évolution des financements climat d'ici 2022 et œuvrer à la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route similaire au niveau international. Ces financements doivent impérativement être additionnels et ne pas venir puiser dans l'aide publique au développement.

- Atteindre l'équilibre entre le financement de l'atténuation et de l'adaptation d'ici 2022 et donc dédier 50 % des financements climat français à l'adaptation.
- Consacrer 50 % des financements climat français aux pays les moins avancés.
- Atteindre 1 milliard d'euros de dons d'ici la fin du mandat.
- Verser 1 milliard de dollars sur 4 ans (2019-2022), uniquement sous forme de dons, au Fonds Vert pour le climat, qui doit devenir le principal canal de distribution des financements climat qui transitent pour l'instant à travers de multiples bailleurs.

act:onaid
pour des peuples solidaires

